

# **PLAN DE RELANCE**

---

## **VOLET « MISE A NIVEAU NUMERIQUE DE L'ETAT ET DES TERRITOIRES »**

### **Avenant n°2 à la Convention de délégation de gestion**

Vu la convention de délégation de gestion relative au BOP DINUM du programme 363 « Compétitivité »

Vu la convention de délégation de gestion conclue entre la Direction interministérielle du numérique et le Ministère de la Justice, Service du Numérique en date du 22/12/2021

Vu l'avenant n°1 entre la Direction interministérielle du numérique et le Ministère de la Justice, Service du Numérique en date du 22/06/2023

Le présent avenant n°2 est conclu

ENTRE

La direction interministérielle du numérique,

Sise 20 avenue de Ségur, 75007 PARIS

représentée par Madame Stéphanie SCHAEER, directrice,

ci-après désignée « DINUM » ou « délégant »,

D'UNE PART,

ET

Ministère de la justice / Secrétariat général / Service du numérique

Sis 13 place Vendôme, 75001 Paris

Représenté par Monsieur Xavier ALBOUY, chef de service du numérique

ci-après désigné « délégataire »

D'AUTRE PART,

Ce présent avenant n°2 a pour seul objet une seconde modification de l'article 6 de la convention de délégation de gestion relatif à la durée, les autres clauses demeurantes identiques.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article I.

La fin de validité de la convention de délégation de gestion est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à paris

Le délégant, la DINUM,

Date

Signature

Le délégataire

Date 29/12/23

Signature

Pour la Secrétaire Générale et par délégation  
le chef du service du numérique

Xavier ALBOUY